

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

: CREISSAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340089800010

POSTE COMPTABLE : SGC DU BITERROIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CREISSAN (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	47
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	48
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	52
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	55
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		1432

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
 - Investissement : %
- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 864 880,03	2 277 264,37	-119 553,09	A1 292 831,25
Investissement	384 484,91	777 189,63	-403 222,30	A2 -10 517,58
Fonctionnement	1 480 395,12	1 500 074,74	283 669,21	A3 303 348,83

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1 0,00
Investissement	I	III	B2 0,00
Fonctionnement	II	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	292 831,25
Investissement	A2 + B2	-10 517,58
Fonctionnement	A3 + B3	303 348,83

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE			DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		844 419,16	854 936,74

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 10 517,58	(si solde positif) 0,00

=

Total de la section d'investissement (2)		854 936,74	854 936,74
--	--	------------	------------

VOTE			DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		1 813 650,00	1 520 901,17

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 292 748,83

=

Total de la section de fonctionnement (3)		1 813 650,00	1 813 650,00
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)

2 668 586,74

2 668 586,74

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
034-218400898-20250428-DEI-2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 400,00	0,00	8 080,00	8 080,00	8 080,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	434 149,70	0,00	625 958,00	625 958,00	625 958,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		458 549,70	0,00	634 038,00	634 038,00	634 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 550,00	0,00	88 200,00	88 200,00	88 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		88 170,00	0,00	88 200,00	88 200,00	88 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		546 719,70	0,00	722 238,00	722 238,00	722 238,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16
041	Opérations patrimoniales (7)	1 557,60		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		119 107,60		122 181,16	122 181,16	122 181,16

TOTAL	665 827,30	0,00	844 419,16	844 419,16	844 419,16
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 517,58
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	854 936,74
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	188 840,65	0,00	202 697,50	202 697,50	202 697,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	223 000,00	223 000,00	223 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		188 840,65	0,00	425 697,50	425 697,50	425 697,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 266,35	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	290 100,00	0,00	10 600,00	10 600,00	10 600,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50,00	0,00	40,00	40,00	40,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		375 416,35	0,00	40 640,00	40 640,00	40 640,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		564 257,00	0,00	466 337,50	466 337,50	466 337,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	215 777,84		232 517,43	232 517,43	232 517,43
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	174 275,16		156 081,81	156 081,81	156 081,81
041	Opérations patrimoniales (10)	1 557,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		391 610,60		388 599,24	388 599,24	388 599,24

TOTAL	955 867,60	0,00	854 936,74	854 936,74	854 936,74
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	854 936,74
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**
266 418,08

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle gère.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	552 350,00	0,00	551 650,00	551 650,00	551 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	665 000,00	0,00	679 000,00	679 000,00	679 000,00
014	Atténuations de produits	32 700,00	0,00	32 700,00	32 700,00	32 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	132 287,00	0,00	134 611,76	134 611,76	134 611,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 382 337,00	0,00	1 397 961,76	1 397 961,76	1 397 961,76
66	Charges financières	31 600,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		89,00	89,00	89,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 414 937,00	0,00	1 425 050,76	1 425 050,76	1 425 050,76
023	Virement à la section d'investissement (4)	215 777,84		232 517,43	232 517,43	232 517,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	174 275,16		156 081,81	156 081,81	156 081,81
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		390 053,00		388 599,24	388 599,24	388 599,24
TOTAL		1 804 990,00	0,00	1 813 650,00	1 813 650,00	1 813 650,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 813 650,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	123 015,00	0,00	150 115,00	150 115,00	150 115,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
731	Fiscalité locale	792 850,00	0,00	758 500,00	758 500,00	758 500,00
74	Dotations et participations (3)	284 400,00	0,00	310 600,00	310 600,00	310 600,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	156 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 403 765,00	0,00	1 398 715,00	1 398 715,00	1 398 715,00
76	Produits financiers	5,79	0,00	5,01	5,01	5,01
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 403 770,79	0,00	1 398 720,01	1 398 720,01	1 398 720,01

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16

TOTAL	1 521 320,79	0,00	1 520 901,17	1 520 901,17	1 520 901,17
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					292 748,83
					=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 813 650,00
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	266 418,08	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	72 181,16	72 181,16
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	88 200,00	0,00	88 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 080,00	0,00	8 080,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	625 958,00	50 000,00	675 958,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		722 238,00	122 181,16	844 419,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 517,58
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	854 936,74
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	551 650,00		551 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	679 000,00		679 000,00
014	Atténuations de produits	32 700,00		32 700,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	134 611,76	0,00	134 611,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	26 000,00	0,00	26 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	89,00	156 081,81	156 170,81
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		232 517,43	232 517,43
Dépenses de fonctionnement – Total		1 425 050,76	388 599,24	1 813 650,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 813 650,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 162 du Code de Commerce.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES
D2**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 000,00	0,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	202 697,50	0,00	202 697,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	223 040,00	0,00	223 040,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 1e 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		156 081,81	156 081,81
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		232 517,43	232 517,43
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		455 737,50	388 599,24	844 336,74
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				10 600,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				854 936,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	8 000,00		8 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	150 115,00		150 115,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	37 500,00		37 500,00
731	Fiscalité locale	758 500,00		758 500,00
74	Dotations et participations (8)	310 600,00		310 600,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	134 000,00	0,00	134 000,00
76	Produits financiers	5,01	0,00	5,01
77	Produits spécifiques (8)	0,00	72 181,16	72 181,16
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 398 720,01	122 181,16	1 520 901,17

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			292 748,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 813 650,00

Accusé de réception en préfecture
 03/04/2025 09:08:12
 20250428-DEL-2025-41-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2025
 Date de réception préfecture : 29/04/2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	665 827,30	0,00	0,00	844 419,16	844 419,16	0,00	844 419,16	844 419,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 400,00	0,00	0,00	8 080,00	8 080,00	0,00	8 080,00	8 080,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	434 149,70	0,00	0,00	625 958,00	625 958,00	0,00	625 958,00	625 958,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	458 549,70	0,00	0,00	634 038,00	634 038,00	0,00	634 038,00	634 038,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	87 550,00	0,00		88 200,00	88 200,00		88 200,00	88 200,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	88 170,00	0,00	0,00	88 200,00	88 200,00	0,00	88 200,00	88 200,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	546 719,70	0,00	0,00	722 238,00	722 238,00	0,00	722 238,00	722 238,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	117 550,00			122 181,16	122 181,16		122 181,16	122 181,16
041 Opérations patrimoniales (7)	1 557,60			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	119 107,60			122 181,16	122 181,16		122 181,16	122 181,16

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)					10 512,58
--	--	--	--	--	-----------

Total des dépenses d'investissement cumulées					854 936,74
--	--	--	--	--	------------

Accusé de réception en préfecture
034-218400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de transmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	665 767,60	0,00	844 336,74	844 336,74	844 336,74
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	188 840,65	0,00	202 697,50	202 697,50	202 697,50
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	223 000,00	223 000,00	223 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	188 840,65	0,00	425 697,50	425 697,50	425 697,50
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 266,35	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	50,00	0,00	40,00	40,00	40,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	85 316,35	0,00	30 040,00	30 040,00	30 040,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	274 157,00	0,00	455 737,50	455 737,50	455 737,50
021 Virement de la section de fonctionnement	215 777,84		232 517,43	232 517,43	232 517,43
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	174 275,16		156 081,81	156 081,81	156 081,81
041 Opérations patrimoniales (6)	1 557,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	391 610,60		388 599,24	388 599,24	388 599,24
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					10 600,00

Accusé de réception en préfecture
034-210400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de transmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					854 936,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	665 827,30	0,00	0,00	844 419,16	844 419,16	0,00	844 419,16	844 419,16
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	24 400,00	0,00	0,00	8 080,00	8 080,00	0,00	8 080,00	8 080,00
203	24 400,00	0,00		6 580,00	6 580,00	0,00	6 580,00	6 580,00
2051	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	434 149,70	0,00	0,00	625 958,00	625 958,00	0,00	625 958,00	625 958,00
2111	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	141 710,00	0,00		200 400,00	200 400,00	0,00	200 400,00	200 400,00
2135	25 100,00	0,00		18 400,00	18 400,00	0,00	18 400,00	18 400,00
2152	223 389,70	0,00		349 220,00	349 220,00	0,00	349 220,00	349 220,00
21538	20 100,00	0,00		14 400,00	14 400,00	0,00	14 400,00	14 400,00
2156	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2181	0,00	0,00		12 800,00	12 800,00	0,00	12 800,00	12 800,00
2183	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	0,00	0,00		470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
2188	23 850,00	0,00		29 768,00	29 768,00	0,00	29 768,00	29 768,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	458 549,70	0,00	0,00	634 038,00	634 038,00	0,00	634 038,00	634 038,00
10	620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400888-20250428-DE-2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	87 550,00	0,00		88 200,00	88 200,00		88 200,00	88 200,00
1641	Emprunts en euros	87 350,00	0,00		88 000,00	88 000,00		88 000,00	88 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		88 170,00	0,00	0,00	88 200,00	88 200,00	0,00	88 200,00	88 200,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		546 719,70	0,00	0,00	722 238,00	722 238,00	0,00	722 238,00	722 238,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	117 550,00			122 181,16	122 181,16		122 181,16	122 181,16
	Reprise sur autofinancement antérieur	67 505,16			72 181,16	72 181,16		72 181,16	72 181,16
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	21 763,73			21 763,73	21 763,73		21 763,73	21 763,73
13912	Subv. transf. Régions	6 973,28			6 973,28	6 973,28		6 973,28	6 973,28
13913	Subv. transf. Départements	25 375,34			30 051,34	30 051,34		30 051,34	30 051,34
13918	Autres subventions d'équipement transf.	179,81			179,81	179,81		179,81	179,81
13935	Amendes radars automatiques et de police	250,00			250,00	250,00		250,00	250,00
139361	Dotation équip.territoires ruraux transf	838,00			838,00	838,00		838,00	838,00
13938	Autres fonds équip. transférables	12 125,00			12 125,00	12 125,00		12 125,00	12 125,00
	Charges transférées (7)	50 044,84			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2131	Bâtiments publics	20 044,84			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
2135	Installations générales, agencements	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 557,60			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2131	Bâtiments publics	1 557,60	I		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		119 107,60			122 181,16	122 181,16		122 181,16	122 181,16

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL 2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	174 275,16	I	156 081,81	156 081,81	156 081,81
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	1 233,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 207,80		0,00	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et développ.	11 685,16		7 929,00	7 929,00	7 929,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 158,00		6 158,00	6 158,00	6 158,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	250,30		1 527,00	1 527,00	1 527,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	10 333,00		10 333,00	10 333,00	10 333,00
28131	Bâtiments publics	60 350,00		62 122,58	62 122,58	62 122,58
28135	Installations générales, agencements, ..	33 550,39		27 816,40	27 816,40	27 816,40
28138	Autres constructions	9 281,00		9 281,00	9 281,00	9 281,00
28152	Installations de voirie	497,00		785,00	785,00	785,00
281538	Autres réseaux	16 695,39		8 927,02	8 927,02	8 927,02
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 176,00		1 231,00	1 231,00	1 231,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	801,00		801,00	801,00	801,00
28181	Installations générales, aménagt divers	149,00		149,00	149,00	149,00
28182	Matériel de transport	231,00		231,00	231,00	231,00
28183	Matériel informatique	3 697,10		3 028,74	3 028,74	3 028,74
28184	Matériel de bureau et mobilier	3 931,64		2 859,95	2 859,95	2 859,95
28188	Autres immo. corporelles	13 048,38		12 902,12	12 902,12	12 902,12
041	Opérations patrimoniales (9)	1 557,60		0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 557,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		391 610,60		388 599,24	388 599,24	388 599,24

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 804 990,00	0,00	0,00	1 813 650,00	1 813 650,00	0,00	1 813 650,00	1 813 650,00
011	Charges à caractère général (3)	552 350,00	0,00	0,00	551 650,00	551 650,00	0,00	551 650,00	551 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	665 000,00	0,00		679 000,00	679 000,00		679 000,00	679 000,00
014	Atténuations de produits	32 700,00	0,00		32 700,00	32 700,00		32 700,00	32 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	132 287,00	0,00	0,00	134 611,76	134 611,76	0,00	134 611,76	134 611,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 382 337,00	0,00	0,00	1 397 961,76	1 397 961,76	0,00	1 397 961,76	1 397 961,76
66	Charges financières	31 600,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			89,00	89,00		89,00	89,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		32 600,00	0,00	0,00	27 089,00	27 089,00		27 089,00	27 089,00
Total des dépenses réelles		1 414 937,00	0,00	0,00	1 425 050,76	1 425 050,76	0,00	1 425 050,76	1 425 050,76
023	Virement à la section d'investissement	215 777,84			232 517,43	232 517,43		232 517,43	232 517,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	174 275,16			156 081,81	156 081,81		156 081,81	156 081,81
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		390 053,00			388 599,24	388 599,24		388 599,24	388 599,24

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 813 650,00
--	--	---------------------

Accusé de réception en préfecture
084-213400898-20250426-DEL 2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	1 521 320,79	0,00	1 520 901,17	1 520 901,17	1 520 901,17
016	APA	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	123 015,00	0,00	150 115,00	150 115,00	150 115,00
731	Fiscalité locale	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
74	Dotations et participations (2)	792 850,00	0,00	758 500,00	758 500,00	758 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	284 400,00	0,00	310 600,00	310 600,00	310 600,00
		156 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 403 765,00	0,00	1 398 715,00	1 398 715,00	1 398 715,00
76	Produits financiers	5,79	0,00	5,01	5,01	5,01
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5,79	0,00	5,01	5,01	5,01
Total des recettes réelles		1 403 770,79	0,00	1 398 720,01	1 398 720,01	1 398 720,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	292 748,83
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 813 650,00
---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
03422137400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 804 990,00	0,00	0,00	1 813 650,00	1 813 650,00	0,00	1 813 650,00	1 813 650,00
011	Charges à caractère général (4)	552 350,00	0,00	0,00	551 650,00	551 650,00	0,00	551 650,00	551 650,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60612	Énergie - Électricité	50 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	35 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60624	Produits de traitement	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	33 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	85 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
613	Locations	27 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61521	Entretien terrains	31 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	27 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61524	Entretien bois et forêts	89 000,00	0,00		31 200,00	31 200,00	0,00	31 200,00	31 200,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	14 300,00	0,00		14 100,00	14 100,00	0,00	14 100,00	14 100,00
6161	Multirisques	13 800,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
618	Divers	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00

Accusé de réception en préfecture

034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE

Date de télétransmission : 29/04/2025

Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 500,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
625	Déplacements et missions	4 100,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	450,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
6284	Redevances pour services rendus	7 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	13 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	665 000,00	0,00		679 000,00	679 000,00		679 000,00	679 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 800,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6411	Personnel titulaire	314 000,00	0,00		324 000,00	324 000,00		324 000,00	324 000,00
6413	Personnel non titulaire	149 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	193 000,00	0,00		205 000,00	205 000,00		205 000,00	205 000,00
6470	Autres charges sociales	1 200,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
014	Atténuations de produits	32 700,00	0,00		32 700,00	32 700,00		32 700,00	32 700,00
739211	Attribution de compensation	32 700,00	0,00		32 700,00	32 700,00		32 700,00	32 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	132 287,00	0,00	0,00	134 611,76	134 611,76	0,00	134 611,76	134 611,76
65311	Indemnités de fonction	53 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	20,00	0,00		20,00	20,00	0,00	20,00	20,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 100,00	0,00		6 391,76	6 391,76	0,00	6 391,76	6 391,76
6541	Créances admises en non-valeur	2 400,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	29 500,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65568	Autres contributions	12 267,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	4 000,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 2025-04-28
Date de réception en préfecture : 2025-04-28

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
65888	Autres	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 382 337,00	0,00	0,00	1 397 961,76	1 397 961,76	0,00	1 397 961,76	1 397 961,76
66	Charges financières	31 600,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 600,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			89,00	89,00		89,00	89,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			89,00	89,00		89,00	89,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		32 600,00	0,00	0,00	27 089,00	27 089,00		27 089,00	27 089,00
Total des dépenses réelles		1 414 937,00	0,00	0,00	1 425 050,76	1 425 050,76	0,00	1 425 050,76	1 425 050,76
023	Virement à la section d'investissement	215 777,84			232 517,43	232 517,43		232 517,43	232 517,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	174 275,16			156 081,81	156 081,81		156 081,81	156 081,81
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	174 275,16			156 081,81	156 081,81		156 081,81	156 081,81
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		390 053,00			388 599,24	388 599,24		388 599,24	388 599,24

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400698-20250428-DEL2025-26-DE
Date de mise en transmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 521 320,79	0,00	1 520 901,17	1 520 901,17	1 520 901,17
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	123 015,00	0,00	150 115,00	150 115,00	150 115,00
7011	Ventes d'eau	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	0,00	600,00	600,00	600,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	15,00	0,00	15,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	17 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	66 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70688	Autres prestations de services	800,00	0,00	700,00	700,00	700,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	37 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
731	Fiscalité locale	792 850,00	0,00	758 500,00	758 500,00	758 500,00
73111	Impôts directs locaux	673 000,00	0,00	676 000,00	676 000,00	676 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	79 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	850,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73141	Accise sur l'électricité	29 000,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	284 400,00	0,00	310 600,00	310 600,00	310 600,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	119 000,00	0,00	122 000,00	122 000,00	122 000,00
741121	DSR des communes	74 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
741127	DNP des communes	61 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	3 500,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-B-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7478	Participation Autres organismes	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	4 900,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7488	Autres attributions et participations	15 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	156 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
75888	Autres	96 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 403 765,00	0,00	1 398 715,00	1 398 715,00	1 398 715,00
76	Produits financiers	5,79	0,00	5,01	5,01	5,01
761	Produits de participations	5,79	0,00	5,01	5,01	5,01
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 403 770,79	0,00	1 398 720,01	1 398 720,01	1 398 720,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16
72	Production immobilisée	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	67 550,00		72 181,16	72 181,16	72 181,16
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		117 550,00		122 181,16	122 181,16	122 181,16

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 261 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 261 500,00									
111166E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	02/03/2020		25/06/2020	218 000,00	F		1,310	1,310	euros	T	P	N	A-1
411273E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	15/07/2021		29/10/2021	20 500,00	F		0,230	0,230	euros	T	P	N	A-1
4352590	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	05/11/2014		25/11/2015	60 000,00	F		3,130	3,130	euros	A	P	N	A-1
8421143	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	18/07/2013		25/07/2014	200 000,00	F		3,890	3,890	euros	A	P	N	A-1
A170600E	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	27/12/2016		25/03/2017	180 000,00	F		1,320	1,320	euros	T	P	N	A-1
A1709045000	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	09/02/2009		25/05/2010	0,00	F		4,860	4,860	euros	A	P	N	A-1
ARC21075	CE LANGUEDOC ROUSSILLON	19/08/2004		25/09/2005	214 000,00	F		3,012	3,012	euros	A	P	N	A-1
MIN214756EUR/0220191/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/05/2003		01/05/2004	121 000,00	F		4,960	4,960	euros	A	P	N	A-1
MON242922EUR/0253873/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2007		01/02/2007	200 000,00	F		4,240	4,240	euros	S	P	N	A-1
MON516021EUR	LA BANQUE POSTALE	29/06/2017		01/11/2017	48 000,00	F		1,740	1,740	euros	T	P	N	A-1

Accusé de réception en préfecture
034-213400698-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 261 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-D
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	IV
	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		746 469,75					86 681,70	24 026,63	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		746 469,75					86 681,70	24 026,63	0,00	0,00
111166E	N	0,00	A-1	188 919,14	24,00	F		1,310	6 355,89	2 443,70	0,00	0,00
411273E	N	0,00	A-1	7 201,83	0,00	F		0,230	4 111,78	13,02	0,00	0,00
4352590	N	0,00	A-1	34 586,78	9,00	F		3,130	2 999,01	1 082,57	0,00	0,00
8421143	N	0,00	A-1	64 962,45	3,00	F		3,890	15 323,10	2 527,04	0,00	0,00
A170600E	N	0,00	A-1	88 852,91	6,00	F		1,320	12 194,25	1 784,92	0,00	0,00
A1709045000	N	0,00	A-1	271 952,72	9,00	F		4,860	21 763,18	13 216,90	0,00	0,00
ARC21075	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
MIN214756EUR/0220191/001	N	0,00	A-1	35 292,16	3,00	F		4,960	6 854,11	1 464,41	0,00	0,00
MON242922EUR/0253873/001	N	0,00	A-1	28 345,34	1,00	F		4,240	13 875,48	1 056,30	0,00	0,00
MON516021EUR	N	0,00	A-1	26 356,42	6,00	F		1,740	3 204,90	437,77	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission : 29/04/2025
Date de réception : 29/04/2025

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		748 468,75					86 681,70	24 026,63	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de via du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00		6,00	0,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00		1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00		2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00		1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	0,00	1,00	1,00		1,00	0,00	1,00
REDEACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00		1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00		6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00		3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00		3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de création : 29/04/2025
Date de mise à jour : 29/04/2025
Date de réception en préfecture : 29/04/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		2,00	2,00	4,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ANIMATION	C	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00	2,00
AGENT SPECIALPP 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,00	4,00	16,00	15,00	1,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indice (8)	Euros		Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
ADJOINT ANIMATION	C	OTR	432	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée	
EDUCATEUR DES APS	C	OTR	563	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-23-3° : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de trois ans.
332-13 : Remplacement temporaire d'un agent titulaire par les parties dans la limite de six ans.
332-14 : Remplacement temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins de services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352),
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction),
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet,
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT				B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE				
DESIGNATION DES ORGANISMES		Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
EPCI				
Autres organismes de regroupement				

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-10 517,58	-10 517,58
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-10 517,58	-10 517,58

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	10 600,00	10 600,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-10 517,58	-10 517,58
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	82,42	82,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	160 181,16	160 181,16
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	418 599,24	418 599,24
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	258 418,08	258 418,08

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	
	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		160 181,16	160 181,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		88 000,00	88 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	88 000,00	88 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		72 181,16	72 181,16
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	72 181,16	72 181,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

 ANNEXES BUDGETAIRES
 EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		418 599,24	III 418 599,24
Ressources propres externes de l'année (a)		30 000,00	30 000,00
10222	FCTVA	22 000,00	22 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	8 000,00	8 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		388 599,24	388 599,24
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	7 929,00	7 929,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 158,00	6 158,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 527,00	1 527,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	10 333,00	10 333,00
28131	Bâtiments publics	62 122,58	62 122,58
28135	Installations générales, agencements, ..	27 816,40	27 816,40
28138	Autres constructions	9 281,00	9 281,00
28152	Installations de voirie	785,00	785,00
281538	Autres réseaux	8 927,02	8 927,02
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 231,00	1 231,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	801,00	801,00
28181	Installations générales, aménagt divers	149,00	149,00
28182	Matériel de transport	231,00	231,00
28183	Matériel informatique	3 028,74	3 028,74
28184	Matériel de bureau et mobilier	2 859,95	2 859,95
28188	Autres immo. corporelles	12 902,12	12 902,12
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	232 517,43	232 517,43

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
Accusé de réception en préfecture
034-213400898-20250428-DEL2025-26-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES:

Pour : 10

Contre : 3

Abstentions : 1

Date de convocation: 14/04/2025

Présenté par le Maire (1)
A Creissan, le 28/04/2025
Le Maire (1)



Le Maire,

Laurent BRUNET

Délibéré par CONSEIL MUNICIPAL (2), réuni (e) en session
A Creissan, le 28/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1)

Compte tenu de la transmission en préfecture, le....., et de la publication le.....

A....., le.....

BRUNET Laurent

CHABANON Géraldine

GIL Sébastien

HERAIL Bernard

JOSEFIAK Annie

LAUR Marie-Paule

LECOMTE Corinne

LEGIER Joséphine

MAILLE Valérie

MASSE Michel

MONTAGNE Stéphane

RICHERT Evelyne

ROUANET Thomas

SECQ Fanny

SERRE Philippe

(1) Indiquer "la présidente" ou "le président".

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante: du conseil régional de ..., de la collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du conseil syndical de...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif